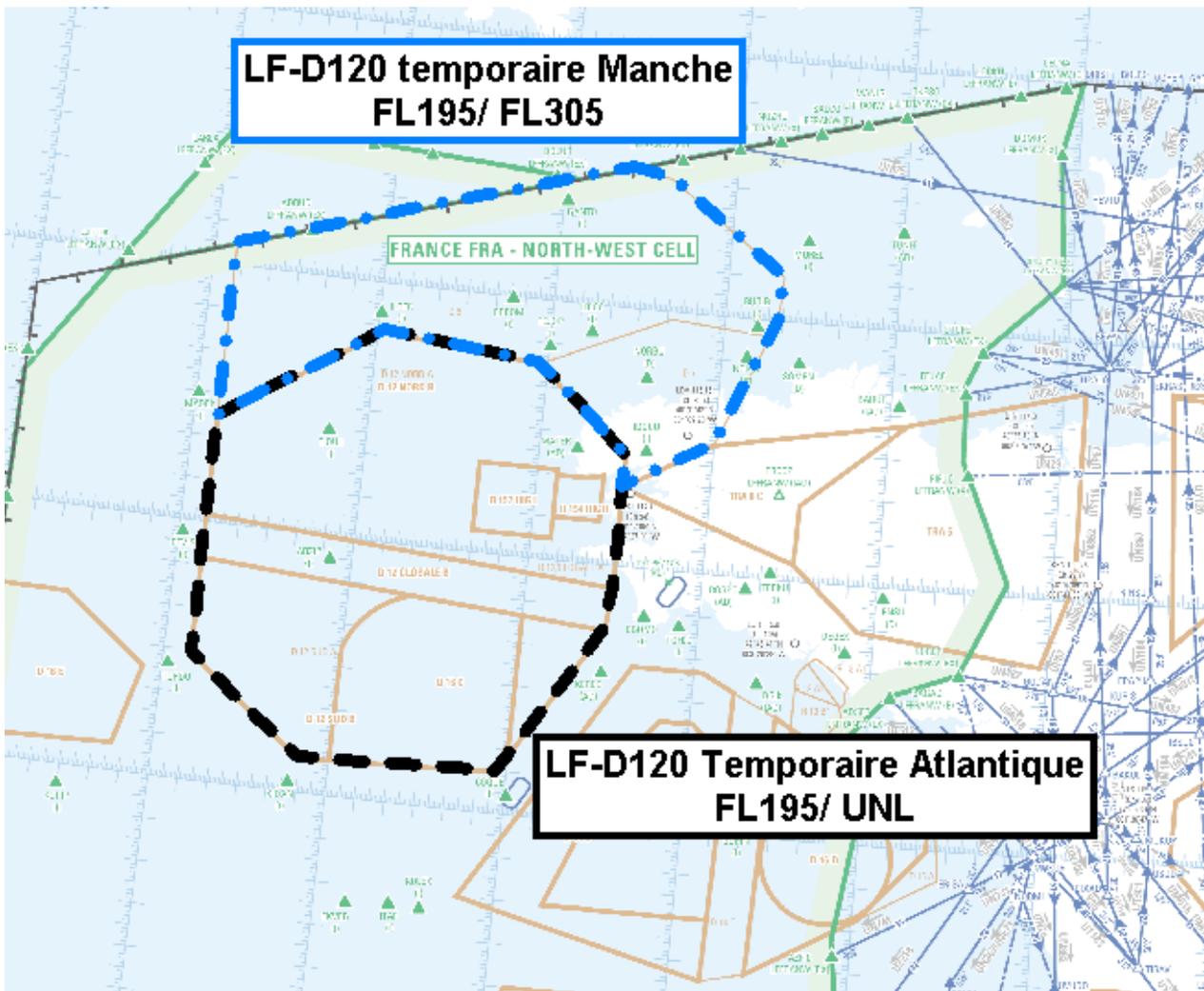


**Objet :** Création de deux zones dangereuses temporaires (ZDT) en haute altitude "ZENA Atlantique LF-D120 Temporaire Manche et LF-D120 Temporaire Atlantique"

**En vigueur :** Du 28 mars au 26 novembre 2025

**Lieu :** UIR : France - FIR Brest LFRR

Les « Zones d'Entraînement pour les Nouveaux Armements » (ZENA) sont nécessaires à la Défense afin de réaliser des missions d'entraînement et de qualification en adéquation avec l'évolution de la performance des systèmes d'armes de dernière génération.



**ACTIVITÉ**

Activité mettant en œuvre des aéronefs de combat de la défense de tous types, évoluant en CAM, en toutes conditions de vol, nécessitant la création de zones dangereuses dimensionnées pour permettre l'entraînement aux nouveaux armements.

**DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ**

Activable H24.  
Selon modalités définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.

GESTIONNAIRE
CCMAR Atlantique.

STATUT
Zones dangereuses temporaires (ZDT). Lorsqu'elles sont actives, les ZDT coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés et se substituent aux portions de zones dangereuses et réglementées avec lesquelles elles interfèrent.

CONDITIONS DE PÉNÉTRATION
<b>CAG/CAM</b> : se conformer aux instructions des organismes de la circulation aérienne habituels sur la base des règles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ LF-D120 temporaire Atlantique pénétrable au trafic CAG sur coordination tactique ;</li> <li>◆ LF-D120 temporaire Manche pénétrable au trafic CAG sur notification.</li> </ul> <p>L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones.</p>

SERVICES RENDUS
<b>CAM</b> : l'ensemble des services de la CAM est rendu.  <b>CAG</b> : Pour les aéronefs autorisés, les services de la circulation aérienne, correspondant à la classe d'espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent, sont fournis par les organismes de contrôle habituels.

LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
<p><b>LF-D 120 Temporaire Atlantique</b></p> <p><u>Limites latérales</u></p> <p>Identiques à celles de la zone LF-D12 GB (Cf. AIP France ENR 5.1) - à l'exclusion des parties interférentes avec les zones suivantes lorsqu'elles sont actives :  <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ LF-D16C</li> <li>◆ LF-R154 HIGH</li> <li>◆ LF-R157 HIGH</li> </ul> </p> <p><u>Limites verticales</u></p> <p>FL 195 / UNL</p>	<p><b>LF-D 120 Temporaire Manche</b></p> <p><u>Limites latérales</u></p> <p>49°32'17"N - 004°36'23"W            49°30'37"N - 004°22'48"W            49°10'13"N - 003°40'34"W            49°00'00"N - 003°41'22"W            48°56'11"N - 003°43'48"W            48°30'00"N - 004°00'00"W            48°18'14"N - 004°30'00"W            48°25'33"N - 004°30'00"W            48°45'02"N - 005°03'01"W            48°48'33"N - 005°58'00"W            48°24'33"N - 006°51'41"W            49°04'50"N - 006°52'25"W            49°21'41"N - 005°30'00"W            49°32'17"N - 004°36'23"W</p> <p><u>Limites verticales</u></p> <p>FL 195 / FL 305</p>

DISPOSITIONS COMPLÉMENTAIRES
<b>Les zones dangereuses temporaires D120 Manche et Atlantique ne peuvent être activées que conjointement.</b> Les modalités de gestion pré-tactique sont définies dans un protocole expérimental spécifique à l'exploitation des ZENA(s) et des espaces associés.

ORGANISME A CONTACTER
<u>Avant l'opération</u> : questions relatives au SUP AIP : <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CECLANT/DIV OPS/ ZONEX - Tél : 02 98 22 08 61</li> <li>◆ CCMAR ATLANTIQUE (Centre de coordination et de contrôle marine de l'Atlantique) - Tél : 02 98 31 82 69 ou 02 98 84 49 57 (secours).</li> <li>◆ CDPGE (Centre Défense de Programmation et de Gestion de l'Espace) / CNGE. - Tél : 01 69 57 73 02 ou 01 73 95 32 74.</li> </ul> <p><u>Pendant l'opération</u> : activité connue par :  <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ CCMAR ATLANTIQUE (Centre de coordination et de contrôle marine de l'Atlantique) - Tél : 02 98 31 82 69 ou 02 98 84 49 57 (secours).</li> </ul></p>